

LA VICE-PRÉSIDENTE

Monsieur Pierre-Henry MACCIONI
Préfet de la région Haute-Normandie
7 place de la madeleine
CS16036
76036 Rouen CEDEX

Amiral Emmanuel CARLIER
Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord
Division "action de l'Etat en mer"
CC 01
50115 Cherbourg-Octeville cedex

Paris, le 10 février 2015

Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Préfet maritime,

Lors des audiences que vous m'avez accordées, nous nous sommes entretenus au sujet de deux dispositifs de concertation : l'instance de concertation et de suivi des activités maritimes sur le projet de parc éolien de Dieppe-Le Tréport, et les réunions de concertation sur les zones pré-identifiées pour le développement de l'éolien en mer dans le cadre d'un 3^{ème} appel d'offres, dispositifs dont vous assurez conjointement la présidence.

Notre commission, qui s'est vu confier la mission de préparer et d'animer un débat public sur le projet de parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport, poursuit plusieurs objectifs :

- Celui de s'informer, notamment au cours de la phase préparatoire, de l'avancée du projet, des questions et des positions des différents acteurs susceptibles de participer au débat, afin d'en alimenter la préparation ;
- D'assurer une information complète au public : nous attachons une attention particulière à la documentation de projet fournie par la maîtrise d'ouvrage et l'ensemble des parties prenantes, à la publication de comptes rendus et verbatims de nos réunions ;
- Celui de permettre à tous, de manière la plus inclusive possible, de se forger une opinion sur l'opportunité du projet et ses caractéristiques principales, de s'exprimer en toute transparence et d'échanger avec la maîtrise d'ouvrage ;
- Celui de pouvoir garantir au public, lors des réunions qu'elle organisera et sur l'ensemble de ses supports d'information et de participation (notamment sur son site internet) de la cohérence des propos tenus par ces mêmes acteurs dans différentes arènes de débat et de concertation ;

- Enfin, dans la mesure où le projet serait poursuivi à l'issue du débat public et à la fin de la levée de risques, de verser les enseignements du débat public à l'instance de concertation afin qu'elle puisse en bénéficier pour la poursuite de ses travaux.

Nous avons constaté que les dispositifs de concertation dont nous avons parlé, tant ceux relatifs au 3^{ème} appel d'offres que ceux de l'instance de concertation sur le parc lui-même, sont concomitants avec la tenue de notre débat public, lui-même contraint dans ses délais de mise en œuvre par le code de l'environnement et par les échéances électorales de 2015.

Il nous semble que l'organisation de réunions en parallèle de celles du débat public nuit de manière générale à sa lisibilité, dans la mesure où ces réunions sont animées par d'autres institutions que notre commission particulière, qu'elles privilégient la parole d'acteurs invités au sein de groupes thématiques et qu'elles peuvent laisser penser au public que l'opportunité du projet est déjà largement tranchée. Ceci est de nature à générer, quel que soit le contenu de ces réunions, un doute sur la sincérité des engagements pris par les différentes parties prenantes lors du débat, y compris celle de la commission particulière dont la mission est d'organiser un débat pour le public dans sa totalité en lui faisant la plus large publicité. Elle peut altérer la confiance que nos concitoyens placent dans ces exercices démocratiques. Pour ces raisons, nous vous avons demandé, ainsi qu'à la DGEC, de suspendre ces réunions le temps de préparer et d'animer le débat public, qui doit prendre fin au cours de l'été 2015.

Nous prenons note que l'Etat, compte tenu de ses engagements dans le cadre de l'appel d'offres n°2 qui a abouti à la sélection du projet de parc éolien de Dieppe-Le Tréport, et de ceux qu'il a pris dans le cadre du Grenelle de soutenir l'installation d'éoliennes en mer à hauteur d'une puissance totale de 6 000 MW d'ici 2020, ne souhaite pas suspendre l'organisation de ces réunions.

La commission regrette cette décision. Afin de garantir le respect des principes qui doivent régir le débat public, notamment de transparence, elle émet dès lors le souhait de pouvoir assister à l'ensemble de ces réunions de concertation, en tant qu'observatrice, et ceci jusqu'à la fin du débat public. Elle sera attentive au fait que des comptes rendus détaillés puissent être rendus publics et versés au débat public, afin que nos citoyens puissent être pleinement informés des discussions qui animent l'ensemble des réunions autour de ce projet de parc éolien.

Aussi, si vous en êtes d'accord sur le principe, je vous demande de bien vouloir nous faire parvenir le calendrier des différentes réunions prévues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Préfet maritime, l'expression de ma considération distinguée.

Laurence MONNOYER SMITH
Vice-présidente de la CNDP
Présidente de la CPDP Parc éolien
en mer Dieppe - Le Tréport

